



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

Salaires 2021 dans la branche du transport aérien :

La FEETS-FO ne signe pas ce simulacre d'augmentation !

Lors de la réunion de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation de la convention collective du transport aérien – personnel au sol du mardi 20 avril 2021, les organisations syndicales représentatives ont entamé le processus de négociations annuelles obligatoires. Comme à l'accoutumée, la partie patronale nous a présenté la situation sectorielle, puis, nous a informé de l'éventuel contenu de ce futur accord. Après deux mois de négociations, à la fin juin, un accord NAO 2021 a été mis à signature.

Ainsi, selon la chambre patronale, vues les difficultés financières rencontrées par les entreprises de l'aérien au travers de la crise de la COVID19, aucune augmentation globale des salaires n'est possible. En conséquence, l'accord NAO 2021 présenté ne propose rien, si ce n'est une revalorisation légale et obligatoire des premiers coefficients de la grille salariale puisqu'ils se trouvent être en dessous du SMIC.

Dans ces conditions, la FEETS-FO, 1^{ière} organisation syndicale de la branche suite à la dernière mesure, ne signera pas cet accord inutile plus proche du néant que de la réalité de terrain vécu par les salariés de l'aérien qui subissent de plein fouet cette crise sans précédent. Les propositions de la chambre patronale ne sont qu'une mascarade d'augmentations. Elles ne font que tasser les bas-salaires de la grille sans proposer de réelles évolutions. Après avoir vu leurs rémunérations amputés pendant de trop nombreux mois et des pertes d'emplois par milliers, il n'est pas acceptable que les travailleurs du secteur payent pour une crise dont ils ne sont pas responsables.

De plus, le nombre de personnes vaccinées augmentant au quotidien, le ralentissement de l'épidémie se faisant sentir et les restrictions se levant, les compagnies aériennes voient leurs réservations de billets s'accroître drastiquement. Le troisième trimestre étant habituellement une période de captation financière pour les entreprises du secteur, la FEETS-FO a exigé l'introduction d'une clause de revoyure en septembre 2021 au sein de l'accord NAO. Là encore, la partie patronale a refusé d'intégrer notre demande au sein de l'accord. A l'heure où l'activité reprend, le patronat du secteur poursuit ses plans de destructions d'emplois et de gel des salaires. Il agit par pur opportunisme pour augmenter ses marges de profits à venir sur le dos des salariés.

Paris, le 8 juillet 2021

Pour tout contact: Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81